Cinquante cinquième année. - N° 141 A Jeudi 22 juillet 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1945

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON-DE-PROVENCE

Extrait de jugement

Date : 20 juillet 2021.
Jugement d'interdiction de gérer.
517 475 331 RCS Salon-de-Provence.
ASMÂA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Activité : Boulangerie et boulangerie-pâtisserie.
Adresse : 129, cours Gimon, 13300 Salon-de-Provence.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de M.GUEBBA Abdelhadi et Mme CHAKOUK Hanan pour une durée de 10 ans.